

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON, et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir :** Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD, Catherine CREPIN à Sophie MARKOVIC, Monique DINET à Martine BENJAMAA, Sandrine JANIAUD LARCHER à Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Robert NATALE à Lionel ROY, Emmanuelle PALMA GERARD à Imann EL MOUSSAFER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 janvier 2024	Le 11 janvier 2024	En exercice	49
		Présents	25
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2024-01-19 – Attribution marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment en briques du futur siège de la CCST - annule et remplace délibération 2023-07-10**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 14 décembre 2023,*

Une consultation a été lancée le 8 novembre dernier pour un marché de travaux concernant la réhabilitation (travaux de gros œuvre et second œuvre) du bâtiment situé 28, faubourg de Belfort à Delle, anciens bureaux de l'entreprise LISI, afin d'y délocaliser le siège de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Il s'agit de la première tranche des travaux, concernant l'enveloppe du bâtiment (travaux de gros œuvre rendus nécessaires) et l'aménagement intérieur de 2 étages (rdc + 1<sup>er</sup> étage).

Les travaux sont répartis en différents lots :

Lot N° 01 : DÉSAMIANTAGE

Lot N° 02 : TERRASSEMENT – VOIRIES – RÉSEAUX

Lot N° 03 : DÉMOLITIONS – GROS OEUVRE

Lot N° 04 : COUVERTURE – ÉTANCHÉITÉ – ZINGUERIE

Lot N° 05 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM

Lot N° 06 : SERRURERIE

Lot n° 07 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS

Lot n° 08 : PLATRERIE - PEINTURE

Lot n° 09 : CARRELAGE - FAIENCE

Lot n° 10 : SOLS SOUPLES

Lot n° 11 : FAUX PLAFONDS – CLOISONS MODULAIRES VITRÉES

Lot n° 12 : ASCENSEUR

Lot n° 13 : ÉLECTRICITÉ

Lot n° 14 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRE

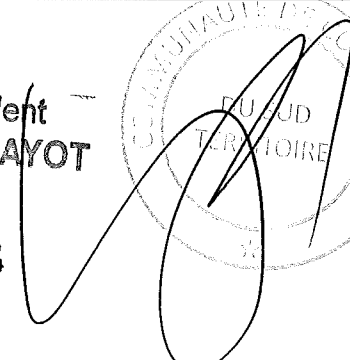
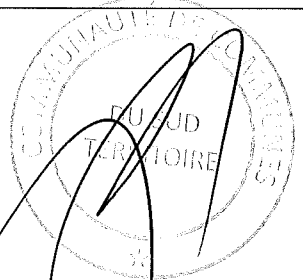
**Initialement, lors de la CAO du 14 décembre 2023 la commission avait attribué l'ensemble des lots 1 à 14 au groupement d'entreprises l'AUBE.**

Il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas suivre l'avis de la CAO concernant l'attribution des lots 01, 08 et 10 à l'Entreprise l'AUBE, soit :

- **pour les lots 01, 08 et 10** de déclarer sans suite la procédure en cours au motif d'irrégularité de la procédure et de relancer une nouvelle procédure,
- **pour les lots 02 à 07, le lot 09 et les lots 11 à 14** d'attribuer au groupement d'entreprises l'AUBE pour un montant de 903 045.00 HT

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché au groupement d'entreprises cité ci-dessus pour les lots 02 à 07, pour le lot 09 et pour les lots 11 à 14,
- de valider l'attribution du marché au groupement d'entreprises l'AUBE pour les lots 02 à 07, pour le lot 09 et pour les lots 11 à 14,
- de prendre acte pour les lots 01, 08 et 10 de la déclaration sans suite de la procédure au motif d'irrégularité de la procédure et de relancer une nouvelle procédure pour ces lots,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ce marché.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le <b>MARDI 30 JAN. 2024</b></p> <p>Le Président, <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>	<p>Le Président, <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>  
---	--

